

ses ouvrages (a). Il semble que dans cette Vie de M. de Vergennes, il ait voulu mériter l'éloge & le blâme dont nous venons de parler.

(a) 15 Mars 1786, p. 421. Depuis cette époque il a donné *Les Lignes Achéenne, Suisse & Hollandaise, & la Révolution d'Amérique*. A Paris, chez Cuchet, 1787. 2 vol. in-12; où quelques bonnes vues politiques sont noyées dans un déluge d'erreurs, & d'injures contre les hommes & les choses les plus respectables. *Il seroit difficile* (dit un critique Allemand qui n'est que trop indulgent envers les mauvais écrivains) *de trouver ailleurs une ignorance plus grossière ni une impudence plus morgante*. Le goût de M. de Mayer pour la calomnie est si décidé, que ses lettres en sont aussi pleines que ses livres. Dans une de ces lettres, insérée dans le *Mercure* (n. 26, ann. 1787), en parlant de la révocation de l'édit de Nantes comme d'une blessure faite à la France, il ajoute, dont *Louis XIV se repentit enfin à la mort*. Voici là-dessus les réflexions d'un des critiques les mieux instruits de la France. „ Il faut l'avouer, „ rien ne seroit plus propre à décréditer la révocation de l'édit de Nantes, que ce prétendu repentir du monarque, manifesté au moment de sa mort. Mais ce n'est pas le tout que d'affurer un fait : il faut le prouver, sur-tout lorsqu'il est hors de toute vraisemblance. Où M. de Mayer a-t-il pris celui-ci? Comment n'apperçoit-on nulle trace de ce repentir dans ces belles leçons que donnoit Louis XIV expirant, à l'auguste enfant qui alloit lui succéder? Dites-moi, M. de Mayer, est-ce comme politique ou comme catholique que Louis XIV s'est repenti de l'émigration des protestans? Mais comme politique, il a dû en reconnoître les inconvéniens pendant sa vie, & ne pas attendre l'instant de la mort pour s'en repentir. Dans cette supposition le sage & vertueux duc de Bourgogne qui étoit bien plus que M. de Mayer à portée de connoître les sentimens de Louis XIV, n'auroit pas écrit avec autant de force que de vérité contre l'existence politique de la secte protestante. Comme catholique, si quelque chose pouvoit consoler Louis XIV de ce goût excessif qu'il avoit eu pour

Hist. portef.
Août 1787,
p. 195.